



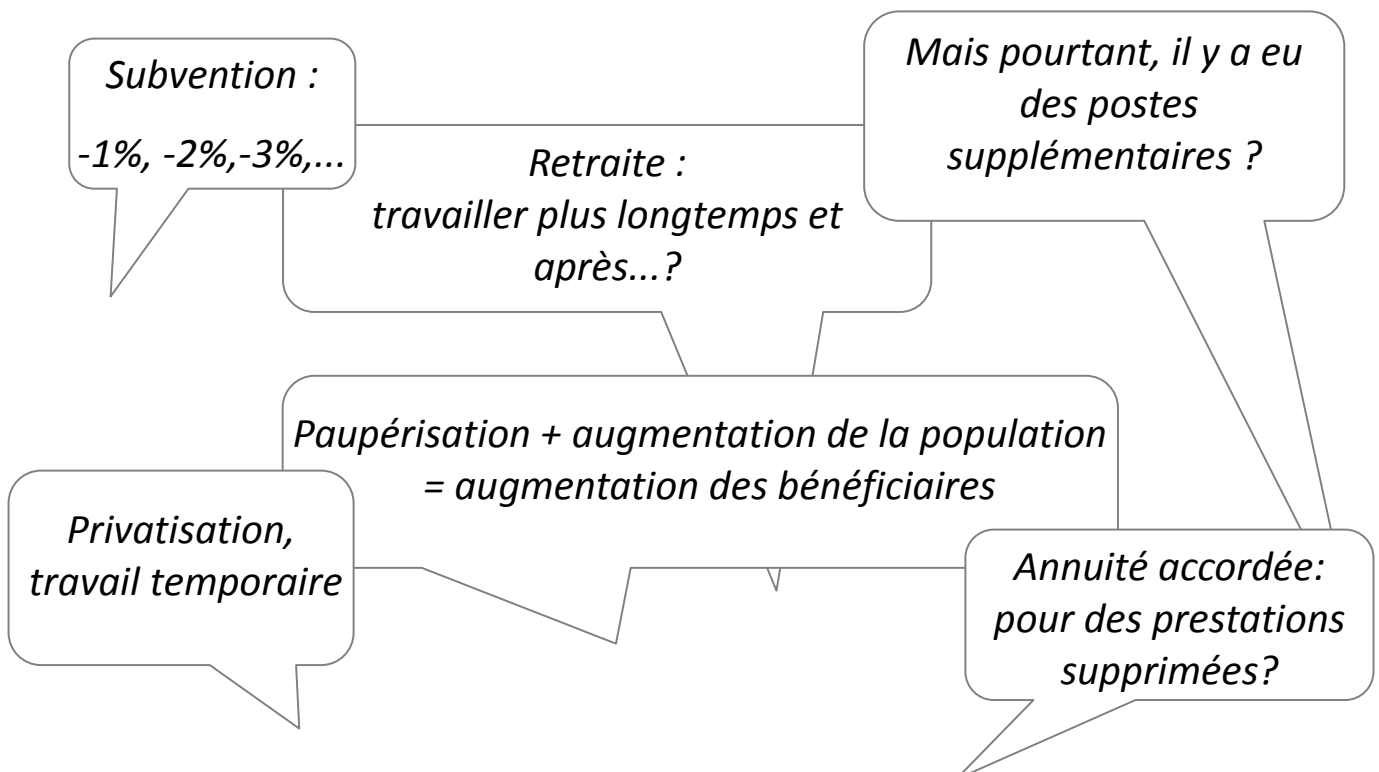
Contre les coupes budgétaires qui détruisent le service public

Rassemblement de protestation pour la défense des emplois et des prestations

Jeudi 15 décembre 2016

dès 16h30 : devant les canons, rue du l'Hôtel-de-ville, accueil des député-e-s

dès 17h : à la Treille, vin chaud, **sortez les sifflets!**



Un cruel manque de postes

Maintien à domicile : il manque toujours 160 postes !

Le personnel est à bout, le taux d'absentéisme explose et le cercle vicieux s'installe. Celles-celles qui remplacent les collègues malades voient le nombre de personnes à visiter augmenter, ne peuvent pas remplir leur mission comme il le faudrait, dépriment, tombent malades, etc.

Pendant ce temps, les entreprises privées de soins à domicile fleurissent. Celles et ceux qui le peuvent payent pour avoir un-e infirmier-ère à domicile qui prend le temps. Mais au prix de ses conditions de travail : ces entreprises sous-paieront leur personnel et le font travailler sur appel, à l'heure et sans garantie d'emploi.

« La semaine dernière, après ma journée de travail, j'ai regardé le nombre de personnes que j'ai visité, j'ai pensé à tous ces gens et à ce que j'aurais dû faire pour m'en occuper correctement et que je n'ai pas pu faire. Et j'ai pleuré. »

Une infirmière à domicile

TPG : pas moins de 120 postes à la conduite manquent à l'appel

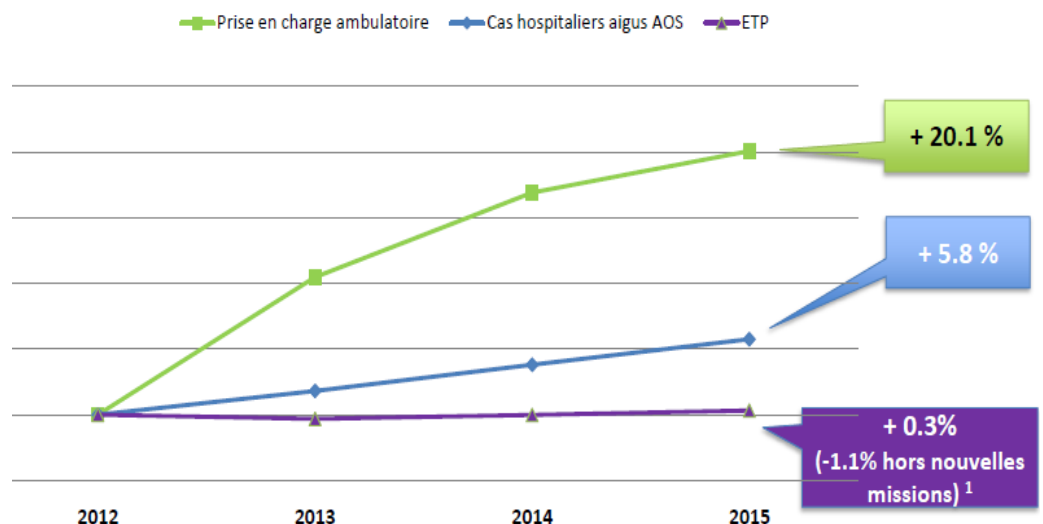
Le personnel roulant est soumis à des cadences infernales au prix de sa santé et de la sécurité des voyageurs.

Hôpital : explosion du travail temporaire pour pallier le manque de postes

Les HUG tournent aujourd'hui avec 1200 travailleurs-euses temporaires, parce que les postes nécessaires ne sont pas accordés en suffisance, alors que les besoins et le volume de prestations ne cessent de croître (voir ci-contre).

Et demain ? Selon la planification sanitaire cantonale, l'hôpital aura besoin de 850 postes supplémentaires

par an durant les 5 prochaines années. Mais avec la politique menée par le Conseil d'Etat et la droite du Grand Conseil, ces nouveaux postes sont loin d'être acquis, et ce sont donc la qualité des soins et les conditions de travail qui en pâtiront.



Les postes progressent moins vite que l'activité

Hospice Général : la demande a plus que doublé et les postes sont menacés

Les demandes d'aides sociales ont augmenté de 62% sur ces 5 dernières années, mais la subvention de fonctionnement n'a pas été adaptée depuis 10 ans. Le personnel travaille dans l'urgence, obligé de trier et de choisir quelle urgence traiter en priorité parmi toutes les situations difficiles. Les personnes en difficulté ne peuvent plus être accompagnées comme elles en auraient besoin. L'institution accuse un déficit structurel de 10 millions, que le Conseil d'Etat a refusé de combler. Conséquence : 80 postes sont menacés de suppression, qui s'ajoutent aux 59 postes déjà supprimés en 2009.

Aujourd'hui, alors que l'Hospice a besoin de 88 postes supplémentaires, correspondant au strict nécessaire pour suivre l'évolution des demandes, le Conseil d'Etat lui impose de réduire ses charges de personnel de 5% !

Handicap : dégradation des conditions d'accueil et de travail des bénéficiaires

Dans certaines institutions accueillant des personnes handicapées, le manque de moyen pousse à engager du personnel moins qualifié, ce qui pose des problèmes pour l'administration des médicaments. Les équipes en sous effectifs doivent recoucher des résident-e-s dès 14h. D'autres ont vu leurs vacances annulées et sont resté-e-s sans aucune sortie organisée. Dans les ateliers, on met la pression sur les personnes handicapées pour qu'elles travaillent plus afin de combler les trous des subventions.

EMS : toujours plus difficile, sans moyens supplémentaires

De plus en plus de personnes âgées deviennent des résident-e-s de nos EMS et y entrent de plus en plus tardivement (et donc plus handicapé-e-s). Les EMS doivent aussi s'occuper d'une nouvelle population de cas "chroniques", notamment en psychiatrie, qui ne sont plus pris en charge par les hôpitaux (Belle Idée). Donc des cas de plus en plus lourds et complexes.

Cependant, au moins 50% environ des assistant-e-s en soins n'ont pas la formation requise ni les compétences pour une prise en charge correcte de ces nouveaux-elles résident-e-s. Nos revendications portent sur des formations qualifiantes pour toutes les assistant-e-s en soins qui ne sont pas suffisamment formé-e-s et sur une augmentation des postes nécessaires pour tenir compte des besoins réels du terrain.

Office médico-pédagogique : déshabiller Paul pour habiller Jacques

Les postes font toujours défaut. Cela fait trois rentrées scolaires que des élèves sont privé-e-s du mercredi matin d'école, faute de moyens. Alors, pour donner l'illusion que le concept d'école inclusive avance, le département annonce de nouveaux projets.

De fait, en puisant dans les ressources des structures de l'OMP qui ont fait leurs preuves (écoles de formation préprofessionnelle, regroupements de classes spécialisées, notamment), il prend le risque, à court terme, de démanteler entièrement l'enseignement spécialisé avec des conséquences irrémédiables pour les élèves les plus démunis. Là aussi le transfert de moyens montre clairement ses limites : il faut des postes supplémentaires pour des prestations de qualité.

Annuité accordée, à quel prix pour les entités subventionnées ?

Malgré les demandes répétées du Cartel, les coupes dans les subventions notamment des institutions sociales et de la santé ont été maintenues, et l'octroi de l'annuité n'est pas accompagné d'une augmentation correspondante de la subvention. Les directions doivent donc envisager des suppressions de prestations, de postes ou encore renoncer à l'application de la convention collective de travail!

Que demandons-nous ?

- L'octroi des postes nécessaires à l'augmentation de la population et des besoins
- Pleine compensation des mécanismes salariaux dans la subvention accordée

Pour les retraites :

- Que l'employeur pourvoie à la capitalisation de la CPEG selon les directives fédérales (chemin de croissance)
- L'affiliation des EMS comme promis en 2012 lors de la fusion CIA-CEH
- Refus de l'augmentation de l'âge de la retraite et de toute autre mesure de compensation. La capitalisation une fois faite comme elle aurait dû l'être dès la fusion, peut permettre d'éviter toute nouvelle réduction des prestations.

RIE III :

- Une fiscalisation des entreprises égalisée, mais pas au détriment des rentrées fiscales ! Les compensations temporaires consenties par les plus riches des entreprises ne compenseront pas les pertes prévues. 2018, 2019 : Il faudra encore supprimer davantage de prestations publiques que ce qui est annoncé pour 2017...

Nous, fonctionnaires ou employé-e-s des entités subventionnées, devons encore et encore augmenter notre charge de travail pour compenser les postes manquants ! Des prestations vont être supprimées, ce qui touchera en premier lieu les plus pauvres. Les jeux étant faits pour Genève, avec des pertes estimées entre 500 et 600 millions par année, la seule solution est de voter **NON à la RIE III** lors du référendum fédéral du 12 février 2017.

CES DEMANDES SONT JUSTIFIEES, CAR ELLES SONT REALISTES.

ELLES CORRESPONDENT A NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA POPULATION GENEVOISE!